



TREMPLIN CAVALAIRE JAZZ 2017

Le festival *Jazz de Cavalaire sur mer* organise son 3^e tremplin jazz.

Ce tremplin s'adresse aux groupes et musiciens de Jazz de l'Hexagone.

Un appel à candidatures est lancé vers les groupes (minimum duo et 5 musiciens/chanteurs maximum n'ayant jamais été distribués par un label commercial avant le tremplin.

Une présélection, suivie d'une sélection finale, sur écoute des CD, sera effectuée début juin 2017. Les 5 finalistes seront prévenus par mail, ou courrier au plus tard mi juin 2017.

ENVOI DES CANDIDATURES

Le dossier doit être composé de :

- 1 – La fiche d'inscription dûment renseignée et signée par le représentant de la formation,**
- 2 – Une présentation du groupe et/ou une revue de presse,**
- 3 – Une fiche technique,**
- 4 – Une maquette présentant des compositions originales.**

Il doit nous être parvenu au plus tard le 12 Mai 2017 à :

Cavalaire JAZZ Festival – Tremplin 2017

Office Municipal de la culture

Resid. Gleizes

52 Allée Paulin Leonelli

83240 Cavalaire sur mer

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera irrecevable.

Les documents (CD, dossier) ne seront ni restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du groupe.

Renseignements au 04 94 64 00 96 ou office.culturel@cavalaire.fr

Fiche d'inscription ci-dessous à télécharger sur <http://www.cavalairejazz.fr>



REGLEMENT DU TREMPLIN CAVALAIRE JAZZ 2017

Téléchargement/impression du règlement au format <http://www.cavalairejazz.fr>

Fiche d'inscription à <http://www.cavalairejazz.fr> (format PDF).

TREMPLIN CAVALAIRE JAZZ 2017

Le Cavalaire Jazz festival organise son 3ème Tremplin Jazz. Il s'adresse aux groupes (minimum duo) ou musiciens de Jazz de l'Hexagone. Un appel à candidatures est lancé vers les groupes de musiciens n'ayant jamais été distribués par un label commercial avant le Tremplin.

Une présélection et une sélection finale sur écoute des CD seront effectuées en Mai 2017.

5 finalistes seront sélectionnés. Ils seront prévenus par mail ou courrier, au plus tard mi Juin 2017.

Le tremplin aura lieu le samedi 1 Juillet 2017 de 19h à 21h sur scène extérieure.

Envoi des candidatures :

Le dossier doit être composé de : - La fiche d'inscription au format PDF à télécharger ici. -

Un CD audio (exclusivement) avec un minimum de 2 titres. - Une biographie et/ou revue de presse.

Il doit nous être parvenu avant le 12 mai 2017 à :

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Tremplin Cavalaire JAZZ 2017.

Résid. Gleizes – 52 Allée Paulin Leonelli

83 240 Cavalaire sur mer

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera irrecevable. Les documents (CD, dossier) ne seront ni restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du groupe.

Règlement du Tremplin Cavalaire Jazz 2017

Article 1 : Conditions de participation

1 - Inscriptions.

Les candidatures sont étudiées en pré-sélection par le jury et seules 5 formations sont retenues pour concourir au Cavalaire tremplin Jazz sans limite d'âge.

Les dossiers de candidature doivent nous parvenir à compter du 1^{er} février et avant le 12 mai 2017.

Les participants au tremplin doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Présenter des compositions originales,
- Le projet ne doit pas être distribué ou sous contrat avec une maison de disque.

Article 2 : Dossier de candidature

Chaque formation devra déterminer un représentant qui sera le contact principal entre le Tremplin Cavalaire Jazz et la formation.

Pour postuler au tremplin, les éléments suivants devront nous être transmis :

- 1 – La fiche d'inscription dûment renseignée et signée par le représentant de la formation,
- 2 – Une présentation du groupe et/ou une revue de presse,
- 3 – Une fiche technique,
- 4 – Une maquette présentant des compositions originales.

Article 3 : Déroulement du tremplin

Parmi les groupes sélectionnés, 5 seront choisis pour participer au tremplin qui se déroulera **le Samedi 1^{er} Juillet 2017 à 19h**, en préfiguration du festival Jazz à Cavalaire.

Les formations sélectionnées s'engagent à se produire aux dates et horaires déterminés par le festival, lors d'une prestation publique d'une durée de 20 à 30 minutes maximum. Les formations s'engagent à ce titre à être présentes sur les lieux du concert 2 h avant l'horaire de passage et à effectuer les balances nécessaires.

Cette prestation aura lieu sur une scène extérieure en public et devant un jury composé de professionnels du secteur musique et jazz (journalistes, programmeurs, artistes musiciens). Le public présent aura également un pouvoir de vote.

Ce tremplin pourra être enregistré, radiodiffusé ou télévisé dans sa totalité ou en partie seulement. Les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite.

Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant ce tremplin, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation.

Article 4 : Défraiement

L'Organisateur traitera avec le représentant désigné de chaque groupe. En fonction du mode de transport retenu et en accord avec les organisateurs et le représentant de chaque groupe sélectionné, une partie des frais de déplacements pourront être pris en charge par l'organisateur soit forfaitairement, soit sur présentation de factures.

Pendant la durée du concours en juillet 2017 l'organisateur prend exclusivement en charge

- Les frais d'hébergement des musiciens qui résident à plus de 2h de route
- Leur restauration du soir.
- Le Backline strictement nécessaire.

Article 5 : Le jury

Le jury est composé de professionnels du secteur musique et Jazz choisis par le festival. Il ne peut en aucun cas être contesté par des tiers.

Il est également entendu que les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et seront sans appel.

Le choix du jury sera motivé par les critères suivants :

- Originalité des compositions ;
- Cohésion du groupe ;
- Inspiration ;
- Qualité de l'interprétation et des arrangements ;
- Maîtrise instrumentale, -Maîtrise vocale

Article 6 : Annonce du groupe lauréat

L'annonce du groupe lauréat aura lieu à l'issue du tremplin lors d'un point presse. La proclamation des résultats s'effectuera à l'issue de la délibération du Jury, qui se fera à huis clos.

Article 7 : Prix

1^{er} Prix : Le groupe lauréat du tremplin se verra remettre le prix suivant : un chèque de 1200 €

2eme Prix : Le groupe qui sera classé second se verra remettre un chèque de 600 €.

3eme Prix : Le groupe qui sera classé troisième se verra remettre un chèque de 400 €.

Les autres groupes recevront chacun un pass par musicien pour assister au Caval'Air Jazz festival 2017 qui aura lieu du 6 au 10 septembre 2017.

Les prix énoncés ci-dessus ne pourront en aucun cas être partagés.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce tremplin implique de la part des candidats et des partenaires l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 9 : Force majeure

La convention de partenariat se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Seront également considérés comme cas de force majeure le cas de grève entraînant l'impossibilité de la prestation par le groupe, ainsi que les intempéries.

Aucune compensation financière ne pourra être demandée au titre de la présente clause pour tout dommage éventuel évoqué par les cas énoncés ci-dessus.

Au cas où l'une des situations susmentionnée se produirait, le festival conviendra d'une date de passage du groupe, selon les disponibilités offertes par le planning de la scène du Tremplin.

Article 10 : Annulation du concours

Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses. Cavalaire Jazz Festival et Tremplin Cavalaire Jazz s'emploieront au strict respect des diverses clauses du présent règlement.

Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du tremplin, Tremplin Cavalaire Jazz Festival prendra toute mesure nécessaire. Toute contestation ou différend concernant le présent tremplin, notamment l'interprétation du règlement, sera tranchée en dernier ressort par Tremplin Cavalaire Jazz.



FICHE D'INSCRIPTION Tremplin Cavalaire Jazz 2017

À retourner avant le 12 Mai 2017 à :

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE
Tremplin Cavalaire JAZZ 2017.
Résid. Gleizes – 52 Allée Paulin Leonelli
83 240 Cavalaire sur mer

NOM DU GROUPE :

CONTACT :

ADRESSE :

.....
.....

CODE POSTAL / VILLE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

SITE WEB :

FORMATION (duo, trio, quartet,...) :

PRÉNOM, NOM , DATE DE NAISSANCE DE CHAQUE MUSICIEN ET INSTRUMENT(S) JOUÉ(S) :

.....
.....
.....
.....
.....

BESOINS TECHNIQUES :

DATE DE CREATION DU GROUPE :

Joindre un CV de chaque musicien (parcours, formation...).

Joindre une fiche technique ainsi qu'une photo du groupe.

La composition du groupe sera la même sur scène que sur le CD joint à cette fiche d'inscription.

Fait à le

Par la participation au tremplin, le groupe autorise les organisateurs, à utiliser toute prise de vue (photo ou vidéo) pour la promotion de l'évènement ou des animations de la commune de Cavalaire.

Je déclare représenter le groupe et avoir pris connaissance du règlement du tremplin

NOM :

Prénom :

Signature :